

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 01/2016**

**OBJET** : Attribution de l'indemnité de conseil 2015 à Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive

**L'an deux mille seize et le 05 janvier à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 22 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER René, Mr SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS** : Mme ARAZILS Marie Christine à M.MESPLIE Hubert  
M.LORRAIN Jean Luc à M.ZDAN Michel  
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne  
M. VANDEN BIL Marc à M. CAZAJUS Joel

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. VINCINI Sébastien, Mme COURBIERES Monique, M. DELCASSE Jean, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. PEREZ Alain, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame HENDRICK Pierrette a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée la correspondance de Madame COHEN Dominique, Trésorière d'Auterive, par laquelle cette dernière sollicite notre établissement à toute fin d'attribution de l'indemnité de conseil pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Après avoir rappelé les modalités d'octroi et de calcul de cette indemnité de conseil arrêtées par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il précise que le montant de cette indemnité est fixé à 1 546,55 € Brut soit 1 409,55 € net et est versé intuitu personae.

Considérant que cette indemnité correspond à la réalisation effective de prestation de conseil et travaux divers intellectuels, facultatifs, le conseil communautaire, à la majorité de ses membres :

- **Approuve** la décision d'attribution de l'indemnité de conseil au profit de Madame COHEN Danielle Trésorière d'Auterive pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 aux conditions ci-dessus définies et dont les modalités de calcul sont annexées à la présente ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS